



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-413 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-311 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Par la présente, avis est donné que lors de la séance extraordinaire du 28 novembre 2024, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2024-413 modifiant le règlement numéro 2019-311 sur la gestion contractuelle.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'Hôtel de Ville au 1, rue du Pont à Labelle ainsi que sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca .

Le règlement numéro 2024-413 entre en vigueur le jour de sa publication.

DONNÉ À LABELLE, CE 29^e JOUR DE NOVEMBRE 2024.

La greffière-trésorière et directrice générale,

Claire Coulombe